



[Accueil](#) > [Le Bulletin officiel](#) >  
2019 > [spécial n°5 du 11 avril](#)  
2019

education.gouv.fr

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

Bulletin  
officiel  
spécial n°5  
du 11 avril  
2019

## Programme d'enseignement de français de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel

NOR : MENE1908622A  
arrêté du 3-4-2019 - J.O. du 9-4-2019  
MENJ - DGESCO MAF 1

---

Vu Code de l'éducation ; avis de la formation interprofessionnelle du 18-3-2019 ; avis du CSE du 21-3-2019

---

**Article 1** - Le programme d'enseignement de français de la classe de seconde préparant au baccalauréat professionnel est fixé conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Article 2** - Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020.

**Article 3** - L'arrêté du 10 février 2009 fixant le programme d'enseignement de français pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel est abrogé à la rentrée de l'année scolaire 2019-2020 pour la classe de seconde, à la rentrée de l'année scolaire 2020-2021 pour la classe de première et à la rentrée de l'année scolaire 2021-2022 pour la classe terminale.

**Article 4** - Le directeur général de l'enseignement scolaire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le 3 avril 2019

Le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse,  
Jean-Michel Blanquer

### Annexe

[Programme de français de la classe de seconde professionnelle](#)

### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET RECHERCHE

Retrouvez les textes réglementaires du Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche sur :  
[www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/bo)